

Élections des Parents d'Elèves aux Conseils d'École



Madame, Monsieur,

Pour information, je vous transmets le calendrier des opérations électorales 2019 qui a été/qui sera évoqué lors de la réunion d'informations de début d'année.

Je vous rappelle que pour trois classes (deux en primaire et une en maternelle), le nombre de parents à élire est de trois et que chaque parent d'un enfant, quelle que soit sa situation matrimoniale est **électeur et éligible** à ces élections, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale.

Date : Signature(s) : La directrice, Mme MINY



Calendrier des opérations électorales 2019

Pour le 20/09/19 : Etablissement de la liste électorale par la directrice (liste consultable dans son bureau).

Jusqu'au 30/09/19 minuit : Dépôt des candidatures de parents au bureau de la directrice. (Si vous souhaitez déposer une candidature, **l'inscription sur une liste et l'émargement sont obligatoires.**)

Pour le 04/10/19 : Distribution du matériel de vote (transmis par les élèves ou envoyé)

Jusqu'au vendredi 11/10/19 : **Vote par correspondance exclusivement** (nouveau sur décision de la directrice d'école après consultation des Parents Représentants-Décret n°2019-918 du 30 août 2019 et Arrêté du 19 août 2019). Puis dépouillement et affichage des résultats de 17h à 18h.

Jusqu'au 16/10/19 : Contestation éventuelle des résultats par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le 16 octobre 2019 : Tirage au sort des parents d'élèves volontaires par la directrice d'école si l'élection n'a pas eu lieu ou si le nombre de parents élus est incomplet.